



HYZAEKÛ

[www.hyzaeku.fr](http://www.hyzaeku.fr)

# ÉVEIL DES SAISONS

Newsletter Automne 2024





# Sommaire



DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE  
Pézizes et mycorhizes ..... 3

ACTIONS DE LA SAISON  
Des abris pour l'hiver ..... 5

LES BONNES NOUVELLES  
Lueur d'espoir pour l'Amazonie :  
Réduction de la déforestation en 2023 ..... 9

CHRONIQUE VÉGÉTALE  
Le lierre des 4 saisons : l'automne ..... 12

LA PROTECTION DE LA NATURE  
La protection des haies ..... 15





*Sarcosphaera coronaria*

## *Pézizes et mycorrhizes*

*Cet été, nous avons abordé le sujet fascinant des champignons : comment ils vivent, comment ils fonctionnent ainsi que leurs nombreux rôles écologiques. Comme nous l'avons vu, nombre de champignons vivent dans le sol, sous forme de filaments plus ou moins microscopiques qu'on appelle hyphes, et nous ne voyons souvent que la partie émergée de la « bête ».*

Nous allons maintenant en découvrir un peu plus sur un champignon et le genre auquel il appartient. Lors d'un inventaire réalisé l'année dernière dans la partie haute de la réserve, nous avons pu observer un carpophore (l'organe de reproduction du champignon, qui sort du sol) d'un champignon particulier : une belle étoile violette ouverte, posée sur le sol.

Il s'agit d'une espèce de pézizes, dénommée plus précisément la pézize couronnée.

Les pézizes constituent un vaste groupe de champignons ascomycètes, répartis en plusieurs genres différents (les champignons ascomycètes se différencient des basidiomycètes entre autres par des structures de reproduction et de

production de spores différentes).

Les pézizes, et notamment le genre *Peziza* adoptent généralement une forme de coupes ou de petits godets, d'où est tiré leur nom. Une partie de ces pézizes offre à la vue des couleurs vives magnifiques. Toutes ces espèces de pézizes sont spécialisées dans la décomposition de la matière organique.

La pézize couronnée est une espèce printanière, qui se rencontre dans les sous-bois de conifères ou de feuillus sur terrain calcaire. Elle aime « pousser » en groupe.

Elle se présente au début comme une boule plutôt blanche, qui s'ouvre ensuite, révélant un beau violet plus ou moins foncé. Elle doit son nom au fait

## DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE



qu'en s'ouvrant vers l'extérieur elle crée de petites déchirures triangulaires lui donnant quelques fois l'aspect d'une couronne ou d'une étoile, bien que ce ne soit pas tout le temps le cas (ce sont le plus souvent des déchirures désordonnées). Sa belle couleur violette permet de l'identifier facilement. Comme beaucoup d'autres pézizes, ce n'est pas un champignon que l'on rencontre fréquemment.

Les pézizes couronnées vivent sur les débris végétaux, et participent à leur décomposition. Ces champignons, comme probablement les milliers d'espèces vivant avec lui dans le sol de la forêt, vit en association mycorhizienne avec les racines d'un ou plusieurs végétaux (ici en ectomycorhizes plus précisément, c'est-à-dire que les champignons forment un réseau d'hyphes autour des racines de la plante, créant ce que l'on appelle un « manteau mycorhizien » comme une sorte de manchon souvent coloré, mais sans pénétrer dans les cellules de la plante). Les champignons ectomycorhiziens établissent une association particulièrement étroite avec les arbres et les arbustes dans les zones forestières

tempérées. Souvenez-vous, plus de 90 % des plantes terrestres vivent en association avec des champignons dans le sol, au niveau de leurs racines.

Bien qu'il s'agisse d'une espèce printanière, vous pouvez rencontrer bien d'autres espèces de pézizes en automne (il existe des dizaines d'espèces différentes). Nombre d'entre elles sont appelées en français, en référence à des oreilles d'animaux : oreille d'âne, oreille de lièvre, oreille de cochon... Alors ouvrez l'œil pour repérer ces champignons particuliers en forme de coupelle !



*Pézize orangée*

N'espérez pas cependant les manger, seules quelques espèces sont considérées comme réellement comestibles après cuisson, car toutes les autres sont catégorisées comme toxiques crues. Renseignez-vous bien sur leur potentielle comestibilité avant de vouloir les manger !

*Florelle Antoine*



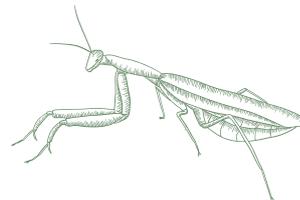
*Pézize turquoise*



*Pézize écarlate*



### Des abris pour l'hiver



*Pendant la saison froide, les animaux développent des stratégies différentes pour affronter les températures basses et la pénurie de nourriture. Certains hibernent, d'autres hivernent, certains se mettent dans une sorte de stase, pour mieux « renaître » au printemps suivant, certains continuent de vivre activement et doivent chercher chaque jour leur nourriture. Peu importe la stratégie adoptée, tous ont besoin d'un abri pour la saison froide.*

Vous pouvez vous demander pourquoi aborder ce sujet dans la newsletter d'automne, où l'hiver n'est pas encore là. Et bien trouver un bon abri, cela se prépare. Il faut trouver un nid douillet avant que les températures ne chutent, c'est-à-dire, suivant les températures, à la fin de l'automne. L'automne est un moment propice pour repérer et préparer dans son jardin différents abris. C'est également la fin des floraisons des fleurs et des arbustes que nous taillons en masses, nous « nettoyons » les herbes sèches, les tiges, les branches et les feuilles qui tombent... Toutes ces matières primordiales pour que les animaux puissent passer l'hiver !

C'est donc le bon moment si nous souhaitons apporter notre concours à la grande recherche des abris hivernaux.

Du plus petit au plus grand (bien qu'il soit plutôt rare d'accueillir des ours dans notre jardin), nous pouvons contribuer à laisser ou fournir des abris potentiels, qui en raviront plus d'un.

#### **Pourquoi mettre à disposition des abris ?**

Entre une forêt naturelle extrêmement riche en cavités, cachettes, micro habitat et une pelouse rase de jardin « entretenu » à très forte artificialisation, il y a un monde. Les environnements occupés et transformés par les humains sont bien loin d'un environnement naturel, adapté au besoin de tous et riche de diversité. Il est bien difficile pour les animaux sauvages vivant avec nous (souvent sans que nous le sachions) de trouver refuge et nourriture.

## ACTIONS POUR LA SAISON

### Les besoins de chacun : de quelles façons pouvons-nous les aider ?

#### Les insectes

Beaucoup d'insectes passent l'hiver sous terre, dans la litière de feuilles mortes où ils sont protégés, dans les anfractuosités des écorces des vieux arbres, dans les tiges creuses des herbes sèches de l'année ou celles contenant de la moelle protectrice, les petites branches mortes sur les arbres sains etc. Ils sont également nombreux à se réfugier à l'intérieur des logements pour se mettre au chaud lorsque cela est possible. D'autres migrent pour des contrées plus chaude (certains papillons migrent, comme les oiseaux, de plusieurs milliers de km !). D'autres encore passeront l'hiver sous forme d'œufs pondus à l'automne et de larves, protégées de différentes manières. Ils recherchent généralement des endroits secs et garnis de matériaux isolants. Pour cela, ils ont besoin d'une litière de feuilles

abondantes, de murets de pierres non jointés, d'écorces de vieux arbres, de troncs, de pailles, d'anciens nids d'oiseaux etc.

Soyez indulgents avec les insectes qui se réfugient dans les glissière de fenêtres ou dans les coins des pièces, ils ne sont là que pour se protéger et repartiront tranquillement dès que la température augmentera de nouveau (si vous les remettez dehors, il y a de fortes chances que le choc thermique les tue s'ils ne trouvent pas un abri pour le soir même).

Ne soyez pas trop pressé de « nettoyer » toutes les herbes sèches, les branches, les feuilles. Plus vous laisserez de la matière sèche, plus cette matière assurera une protection contre le froid.

Un tas de feuilles morte, un tas de branchage, des amas d'herbes sèches, un tas de pierres sont autant d'abris potentiels que vous pouvez laisser ou mettre en place au jardin. Et quand les refuges naturels manquent, des abris construits par vos soins peuvent les aider à survivre et à se reproduire.



## ACTIONS POUR LA SAISON

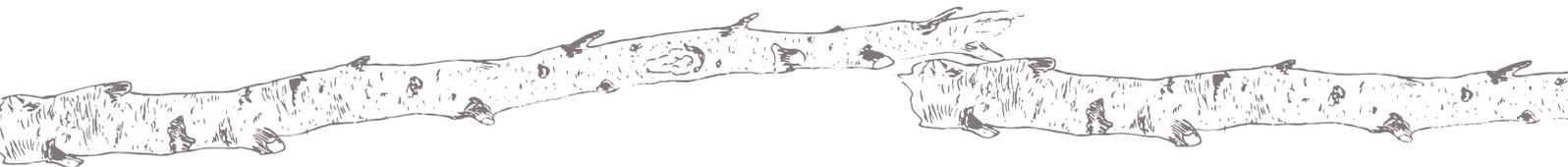


Les abris à insectes pour l'hiver essaient de reproduire les sites d'hibernations naturels. Ils sont généralement constitués d'une boîte percée de trous ou de fentes, et remplis de feuilles mortes, de pailles, de foin, de copeaux de bois, de lanières de papier kraft, de pommes de pins, etc. Au lieu de détruire les grandes tiges sèches et creuses des herbes par exemple, profitez-en pour fabriquer un nid douillet. Leurs parois épaisses et leurs tissus spongieux sont de très bons isolants contre le froid.

Concernant les abris à insectes « tout fait » que l'on trouve dans le commerce, ou qui sont souvent relayés par les médias, ils ne sont pas forcément les plus adaptés, loin de là. Il existe autant de façon de s'abriter que d'espèces animales, et chacune à des besoins spécifiques, que ce genre « d'hôtel à insecte » ne respecte pas. Il convient plutôt de réaliser des abris à insectes mono-spécifiques, c'est-à-dire des maisons à insectes pour une seule espèce ou un seul type d'insecte. Et puis c'est bien plus rigolo, cela nous permet d'en apprendre plus sur les nombreux insectes qui peuplent la nature et la façon dont ils vivent.

Par exemple, il existe un grand nombre d'abeilles sauvages qui nichent au sol dans des terres très sableuses. Ces surfaces sont plutôt rares au jardin et nous pouvons par exemple leur mettre en place un petit « sandarium », que nous prendrons garde de ne pas piétiner avant la fin du printemps prochain. Certaines abeilles nichent dans des tiges contenant de la moelle (comme le sureau, les ronces, les rosiers) tandis que d'autres apprécient les tiges creuses (bambous, roseaux...). Certaines aiment les tiges verticales, d'autres horizontales...

Vous trouverez de nombreux conseils sur la fabrication de tels abris sur internet ou dans la littérature spécialisée. Soyez créatifs, faites des essais, observez !



### Les mammifères

Dans la nature, les mammifères vont se creuser des terriers, occuper ceux creusés par d'autres, se réfugier dans des trous creusés par les pics dans les vieux arbres, bref, tout ce qui peut les contenir, et contenir la chaleur. Les petits mammifères qui hibernent, comme les loirs, les lérots, les hérissons nécessitent un abri qui ne sera pas dérangé de toute la saison. Pour les plus petits, ils occupent fréquemment les nichoirs à oiseaux, inoccupés pendant l'hiver, et les quitteront avant le retour de ces derniers. C'est parfait, n'enlevez pas les nichoirs que vous avez installés ! On ne sait jamais, il est possible qu'un petit rongeur puisse y élire domicile pour sa longue sieste. Les hérissons vont préférer un gros tas de feuilles et de branches, voire un tas de bois si celui-ci est bien protégé. Il est très facile de fabriquer des abris à hérissons, ceci dit,

## ACTIONS POUR LA SAISON

là encore, il est très important que ces abris ne soient pas dérangés, car un réveil intempestif peut leur être fatal. En effet, tous ces animaux ralentissent plus ou moins leurs fonctions vitales, et le réveil demande une quantité phénoménale d'énergie. D'où le challenge important de beaucoup d'animaux de faire des réserves importantes de gras avant l'hiver.

N'hésitez pas à fabriquer des abris à chauve-souris dans lesquels elles pourront hiberner, et qui ne seront pas dérangés de tout l'hiver, car comme les hérissons, le moindre réveil peut leur être fatal (cf modèle à fabriquer en page suivante).

Donc, avant de tailler vos massifs ou de nettoyer votre grenier, veillez à bien regarder si un hérisson ou une chauve-souris n'a pas prévu de passer l'hiver à cet endroit.

### Les oiseaux

Beaucoup d'oiseaux sont connus pour aller passer l'hiver sous d'autres latitudes, qui leurs sont plus favorables, lors des grandes migrations. Certains préfèrent passer l'hiver chez nous. C'est dans les arbres, les arbustes, les cavités des vieux arbres qu'ils pourront alors s'abriter. Malheureusement, ces cachettes se font rares. Les abris que constituent les vieux lierres et les ronciers sont alors vitaux pour les petits passereaux pour se protéger des températures des nuits hivernales.

### Les reptiles et les batraciens

Si le sol est un excellent abri pour des invertébrés, il peut l'être également pour des animaux plus gros comme les serpents et les lézards qui vont se retirer sous de grosses pierres ou pour les tortues dans le sol et la litière. Les reptiles apprécient grandement les murets de pierres non jointés dans lesquels ils pourront s'abriter pour toute la saison froide. Vous pouvez facilement disposer des pierres que ce soit sous forme de muret, de spirale, ou même de tas. Les amphibiens vont préférer des tas de feuilles ou de bois protégés, où ils pourront se mettre à l'abri.

*Florelle Antoine*

## Conclusion

Vous le voyez, la plupart des animaux terrestres ont des besoins similaires en termes de cachettes et d'abris pour l'hiver. Un gros tas de feuilles mortes laissé jusqu'au printemps suivant, un tas de bois qui ne sera pas touché, un petit muret en pierres sèches... ce sont autant de petites choses que nous pouvons mettre en place facilement, qui sont esthétiques et qui peuvent grandement favoriser la biodiversité autour de vous. Ne négligez pas ces petites actions car c'est par toutes ces petites choses que la vie est possible. Regardez, observez la nature, voyez comme chaque petit coin est occupé, est différent, est agencé pour que chacune des centaines de milliers d'espèces qui peuple notre continent puisse y trouver une place adaptée.

Si vous trouvez un tel animal réveillé durant les mois d'hiver, de décembre à février, vérifiez tout d'abord si vous ne voyez pas son abri ou ses semblables aux alentours.

Si ce n'est pas le cas, recueillez-le et placez-le au chaud le plus rapidement possible. Installez-le dans un carton avec de la nourriture (croquettes pour le hérisson, petits insectes pour les chauves-souris, et de l'eau). Appelez un centre de soin pour la faune sauvage, qui pourront vous donner des conseils adaptés.



## FABRIQUER UN NICOIR A CHAUVE-SOURIS

Vous souhaitez accueillir des chauves-souris dans votre jardin, rien de plus simple. Le gîte à chauve-souris se construit rapidement et peut être occupé par des dizaines de chauves-souris...un vrai hôtel 4 étoiles.

### Étape 1, le matériel

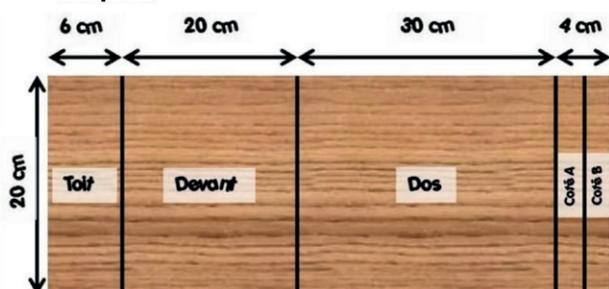
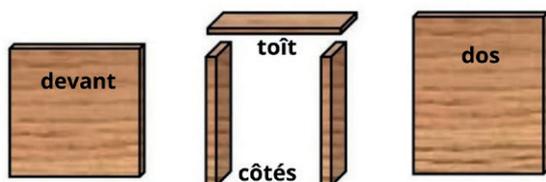


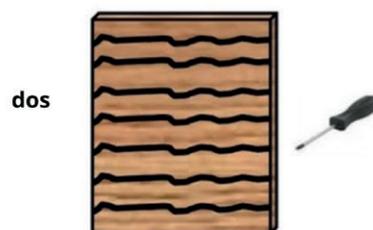
Planche de bois brut non traité de 15 à 20 mm d'épaisseur



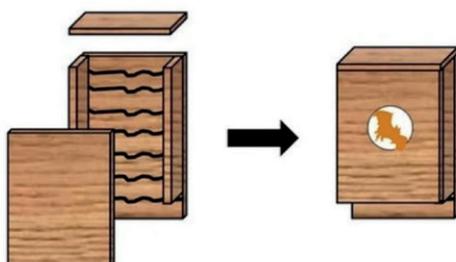
**Étape 2, découper la planche en suivant le plan ci-dessus. Ne poncez pas le bois, de manière à ce qu'il reste rugueux, afin que les chauves-souris puissent s'agripper facilement.**



**Étape 3, réalisez des rainures de quelques millimètres de profondeur (à la scie ou au cutter) sur le côté dos qui permettront aux chauves-souris de s'agripper et de remonter dans l'abri. On peut remplacer cette étape par la pose d'un revêtement rugueux.**



### Étape 4, monter le nicoir



Fixez à l'aide de clous, les deux côtés A et B aux bords du dos.

Clouez ensuite la planche du devant sur les tasseaux, de manière à avoir un espace pour abriter les chauves-souris.

Fixez sur le dessus le toit.

Avec des vis ou des clous, fixez un petit bout de planche. Percez deux trous pour permettre la fixation.

**Étape 5, fixer votre nicoir. Toujours le plus haut possible, de préférence exposer au sud, sud-est, à l'abri de toute lumière artificielle, et de préférence proche d'un point d'eau**



Fiche réalisée en partenariat avec le CEN val de Loire [www.cen-centrevaldeloire.org](http://www.cen-centrevaldeloire.org)

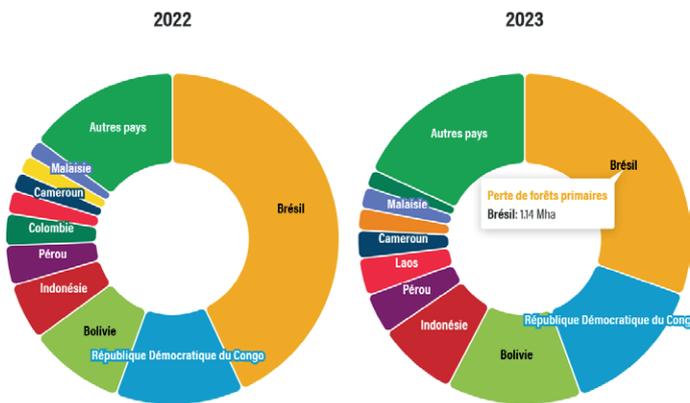
## Lueur d'espoir pour l'Amazonie :

# Réduction de la déforestation en 2023

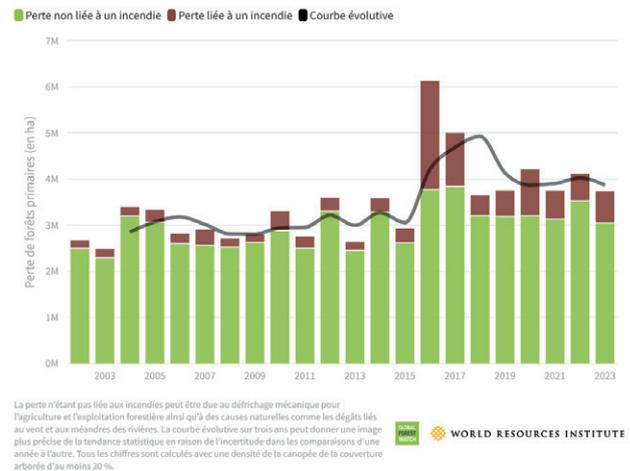
### Contexte mondial de la déforestation

La déforestation demeure l'une des grandes tragédies écologiques de notre époque. En 2023, ce sont environ 28 millions d'hectares de forêts qui ont disparu dans le monde, une surface équivalente à 50% de celle de la France. Ce phénomène touche particulièrement les forêts primaires, ces écosystèmes vierges essentiels pour la biodiversité et le stockage du carbone. Depuis plusieurs décennies, la perte de forêts s'accélère, provoquant des déséquilibres environnementaux critiques.

Les forêts primaires jouent un rôle unique. Non seulement elles sont des réservoirs irremplaçables de biodiversité, abritant des espèces végétales et animales uniques, mais elles absorbent également d'importantes quantités de dioxyde de carbone. Leur disparition contribue directement à l'aggravation du changement climatique. Face à cette situation alarmante, il est donc essentiel de surveiller les progrès réalisés pour freiner cette destruction.



10 pays les plus affectés par la perte de forêts tropicales primaires

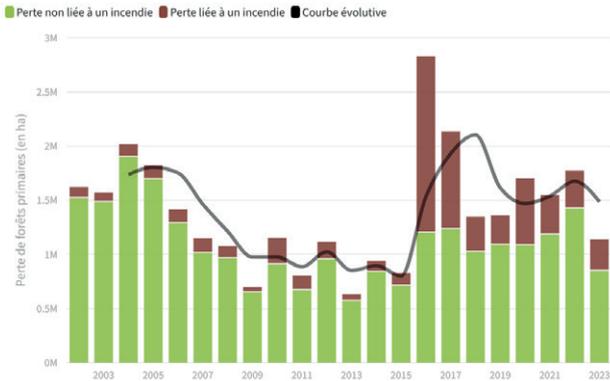


Pertes de forêts tropicales primaires entre 2002 et 2023



Canopé forêt amazonienne

## Le succès de la lutte contre la déforestation au Brésil



La perte n'étant pas liée aux incendies peut être due au défrichage mécanique pour l'agriculture et l'exploitation forestière ainsi qu'à des causes naturelles comme les dégâts liés au vent et aux méandres des rivières. La courbe évolutive sur trois ans peut donner une image plus précise de la tendance statistique en raison de l'incertitude dans les comparaisons d'une année à l'autre. Tous les chiffres sont calculés avec une densité de la canopée de la couverture arborée d'au moins 30 %.

Perte de forêts primaires au Brésil entre 2002 et 2023

Malgré ce contexte global préoccupant, une lueur d'espoir est apparue en 2023 avec une baisse significative de la déforestation dans certaines régions clés. Le cas le plus emblématique est celui du Brésil, où la perte de forêts primaires a diminué de 36 % par rapport à 2022, atteignant son niveau le plus bas depuis 2015. Ce résultat est particulièrement encourageant compte tenu du rôle central que joue l'Amazonie dans la régulation du climat mondial.

Cette baisse est principalement attribuée aux actions politiques du président Luiz Inácio Lula da Silva, réélu en 2022. Lula a fait de la lutte contre la déforestation une priorité de son mandat, après une période de recul sous le précédent gouvernement.

Parmi les mesures prises, on peut citer :

- L'annulation de projets miniers dans les zones protégées, notamment sur les terres autochtones.
- Le renforcement de la surveillance par satellite, permettant de détecter les déforestations illégales et d'imposer des sanctions économiques aux propriétaires terriens impliqués.
- La restauration du Fonds amazonien, financé par des pays développés pour soutenir les programmes de lutte contre la déforestation.

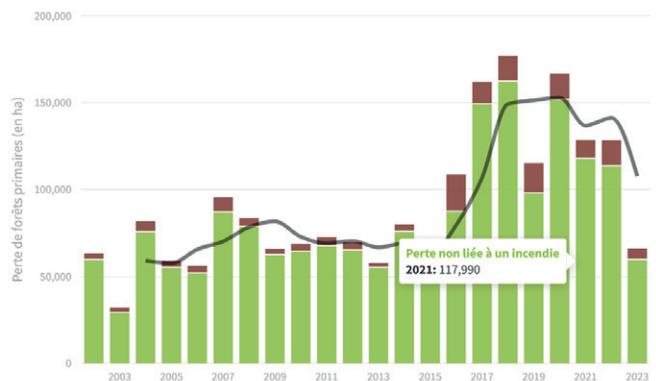
→ La légalisation de plusieurs territoires autochtones, leur accordant une protection juridique accrue contre l'exploitation illégale.

Ces actions ont porté leurs fruits rapidement, en dépit des défis logistiques et politiques, démontrant que des résultats concrets peuvent être obtenus lorsque la volonté politique est forte.

## La Colombie suit l'exemple

Un autre pays qui a enregistré des progrès notables en 2023 est la Colombie, où la déforestation des forêts primaires a chuté de 49 % par rapport à l'année précédente. Ce recul coïncide avec l'élection du président Gustavo Petro, en août 2022. L'un des aspects les plus remarquables de la stratégie de Petro a été sa décision de négocier avec des groupes armés opérant dans des zones forestières sensibles. L'objectif explicite de ces négociations est de limiter la destruction des forêts dans des régions autrefois en proie à des conflits armés.

Depuis la signature de l'accord de paix avec les FARC en 2016, la déforestation avait fortement augmenté en Colombie, en raison de l'abandon de certaines zones par les anciens guérilleros, ouvrant la voie à l'exploitation forestière illégale. En négociant directement avec ces groupes, le gouvernement a pu endiguer une partie de cette tendance et amorcer une réduction significative de la déforestation.



Perte de forêts primaires en Colombie entre 2002 et 2023

# BONNES NOUVELLES POUR LA PLANÈTE

## Des résultats encourageants mais fragiles

Bien que les résultats observés au Brésil et en Colombie soient très encourageants, ils restent fragiles et nécessitent d'être confirmés sur le long terme. Une seule année de baisse ne suffira pas à inverser les décennies de destruction qui ont précédé. Il est donc essentiel de maintenir les efforts et de poursuivre les politiques en faveur de la protection des forêts.

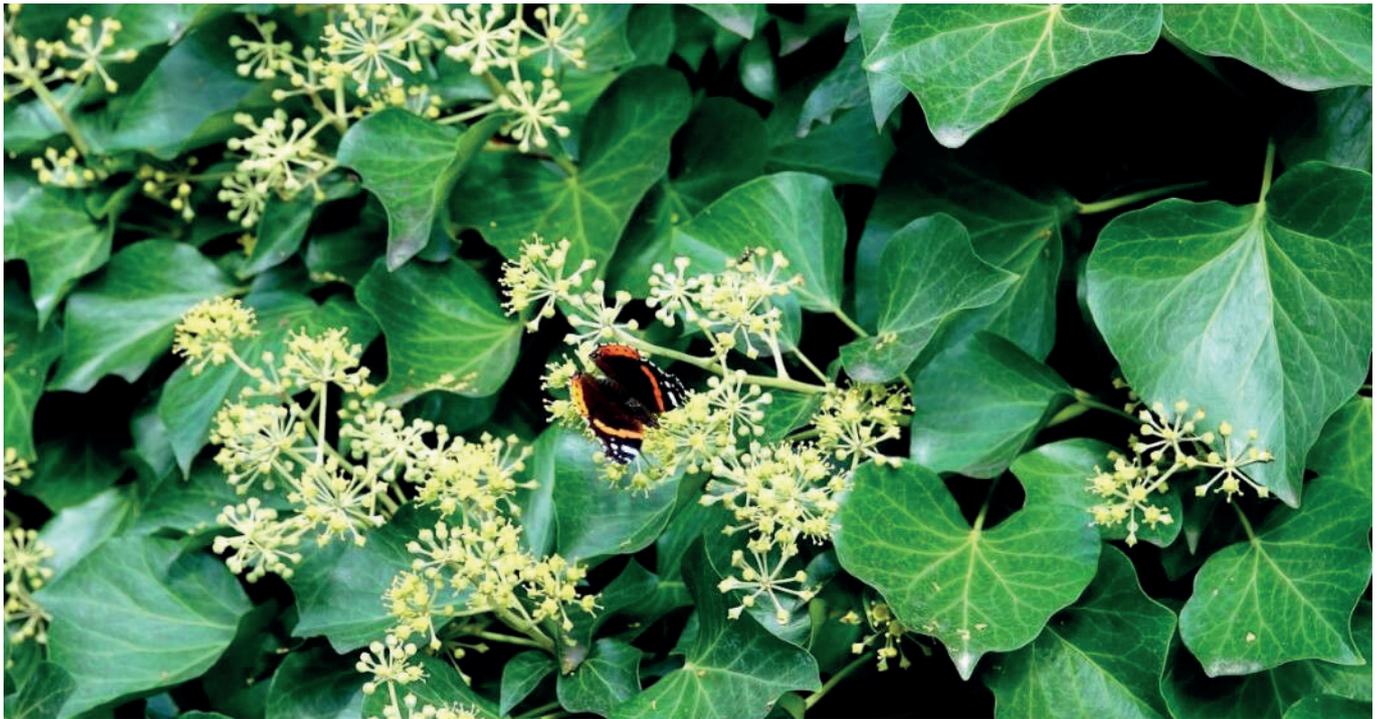
Par ailleurs, tous les pays ne connaissent pas cette dynamique positive. En Bolivie, par exemple, la déforestation continue de croître, en grande partie en raison des incendies, de l'agriculture et de l'élevage. D'autres régions, comme la République démocratique du Congo et l'Indonésie, connaissent également une augmentation de la perte de forêts primaires, notamment due à l'expansion agricole (soja, huile de palme) et à l'exploitation minière.

*Hélène Saing*

## Conclusion

Les progrès réalisés au Brésil et en Colombie en 2023 montrent que la lutte contre la déforestation est possible et peut être efficace. Ces exemples offrent un espoir pour la préservation des forêts primaires, si cruciales pour la régulation du climat et la protection de la biodiversité. Toutefois, les défis restent nombreux et la vigilance doit être de mise pour que ces premiers succès se transforment en une tendance durable.





### *Le lierre des 4 saisons - L'automne*

*L'automne arrive ! Vers la fin du mois d'août, les dernières fleurs sauvages encore ouvertes fanent, les feuilles des arbres commencent à changer de couleur et à tomber doucement. C'est un temps de disette pour les insectes qui se nourrissent de nectar.*

*Toutes les fleurs ? Non, car c'est à ce moment-là que le lierre choisit d'offrir le plus beau spectacle de sa floraison aux senteurs de miel si prononcées.*

Cet été, j'ai abordé quelques points sur la vie du lierre. Les « plusieurs vies » devrait-on dire, tant sa vie au sol est différente de celle lorsqu'il commence à grimper (nous verrons ce point au printemps) ou de celle lorsqu'il fleurit et fructifie.

Rappelez-vous, la première partie de sa vie commence au sol, où il va ramper, parfois pendant des décennies. Un beau jour, grâce à une trouée de lumière, il commencera sa longue ascension, jusqu'à ce que la lumière qui lui parvient à travers les feuilles des arbres soit suffisante pour amorcer sa troisième et dernière vie : celle de sa floraison et de sa fructification.

#### **Des feuilles métamorphes !**

Les feuilles du lierre sont persistantes, c'est-à-dire qu'elles ne tombent pas en hiver, contrairement

à celles des arbres feuillus. L'automne est pour lui une aubaine, il se retrouve alors gorgé de lumière ! Sauf que cette avalanche de lumière est tellement éblouissante que les feuilles se retrouvent comme paralysées. Celles-ci n'avaient connues que l'ombre profonde des sous-bois auparavant. Imaginez-vous avoir vécu toute votre vie dans le noir pour être soudainement exposé à la lumière du jour. Ses feuilles mettront plusieurs mois à se remettre du choc et à se réparer. Une fois que c'est le cas, elles pourront alors démarrer leur activité à toute brigue dès le mois de janvier, bien avant que les arbres commencent à remettre leur manteau de feuilles.

Ses feuilles ont une durée de vie d'environ 3 ans, il va donc falloir qu'elles résistent à deux longs hivers minimums. En septembre, tout commence donc pour affronter les frimas de l'hiver. Dès que les nuits rafraîchissent un peu, les feuilles

## CHRONIQUE VÉGÉTALE

se mettent à accumuler plusieurs substances qui vont agir comme un antigel naturel puissant (des protéines, 5 à 6 sucres différents, des pigments particuliers). En augmentant progressivement les doses, il pourra résister à des températures de -25 degrés au cours de l'hiver ! Passé cette limite, le lierre gèlera. C'est ce qui fait qu'on n'en retrouve pas dans le nord de l'Europe et en Russie, ni au-delà d'une certaine altitude en montagne.

Une fois que lierre a grimpé assez haut pour recevoir assez de lumière, il va également changer la forme de ses feuilles qui vont devenir ovales et pointues, plus épaisses qui vont devenir « des feuilles de lumière ».

Il va alors fabriquer de véritables petites branches, là où ses précédentes tiges, très souples ne se soutenaient pas toutes seules. Ces petites branches sont capables de se porter et de tenir toute seule. Il va les allonger et les renforcer un peu plus chaque année de quelques centimètres. Et il en faut du renfort pour porter la floraison et la fructification exubérante du lierre ! Tout cela pèse son poids.

### Des fleurs aux senteurs de miel

C'est donc en automne, en septembre / octobre que lierre fleurit, d'une quantité vertigineuse de fleurs, au moment où il n'y a plus de ressource alimentaire disponible. Une véritable aubaine pour tous les insectes mangeurs de nectar. On dénombre plus de 200 espèces d'insectes qui viennent profiter des largesses du lierre ! D'ailleurs, pour observer les insectes, les fleurs du lierre sont des endroits formidables. Les fleurs sont disposées en ombelles, par petites équipes de quelques dizaines, regroupées comme des aiguilles sur une pelote. Chaque fleur est composée de cinq pétales, de 5 étamines (les parties mâles) et d'un pistil (partie femelle). Pour que le lierre ne se féconde pas lui-même, les parties mâles et femelle ne rentrent pas en service au même moment, tout simplement (en plus de sorte de « verrous » qui sélectionnent le pollen autorisé à entrer). Les étamines vont fournir une quantité impressionnante de grains de pollen (estimation faite qu'un lierre âgé d'une trentaine d'années met chaque jour à la disposition des insectes entre un et deux milliards de grains de



## CHRONIQUE VÉGÉTALE

pollens) là où le pistil fournit un nectar terriblement sucré, dont les insectes sont fous. C'est une véritable cohue sur les fleurs du lierre ! Ce nectar est rapporté illico dans la ruche, dans le cas des abeilles domestiques, pour se faire transformer en miel. C'est bien grâce au lierre que les abeilles domestiques peuvent stocker juste avant l'hiver jusqu'à trois kilos de miel de lierre par ruche, leur permettant d'assurer de la nourriture jusqu'au printemps. De quoi affronter les froidures de l'hiver en toute sérénité.

Fait intéressant : de par leur morphologie et celle de la fleur du lierre, ce ne sont pas les abeilles qui pollinisent le lierre. Parmi toutes les espèces de diptères qui butinent le lierre, c'est aux guêpes que revient cet honneur. Ce sont elles qui assurent la pollinisation du lierre ! (elles transportent énormément de pollen, parfois jusqu'à 40 fois plus que d'autres diptères)

Bref, ce lierre est un grand aimé des insectes. Une abeille porte même son nom : la colette du lierre.



### L'abeille du lierre

Cette petite abeille sauvage est bien souvent confondue avec l'abeille domestique, à qui elle ressemble comme deux gouttes d'eau. C'est une abeille solitaire qui ne vit pas en colonie. Elle creuse des petites galeries dans les sols meubles et sableux, agrémentés de petites chambres. C'est là qu'elle y déposera ses œufs, remplissant la cellule de bouillie faite à partir de pollen et de nectar de lierre mélangé. Car la colette du lierre se ravitaille presque à 100 % des fleurs du lierre et nourrit ses larves avec une bouillie faite exclusivement de nectar et de pollen issu des fleurs de lierre. Elle a en effet complètement décalé son cycle de vie pour être en phase avec celui de cette plante. Elle attend ainsi patiemment le début du mois de septembre pour sortir de la petite galerie souterraine où sa mère l'avait déposée 10 mois auparavant. Sa vie adulte est de ce fait très brève, environ 6 semaines. Elle creusera dans ce laps de temps des terriers où elle déposera ses œufs.

Les conditions climatiques étant particulièrement difficile pour les insectes en automne, pas facile pour elle. Elle ne va réussir à remplir qu'une douzaine voire une vingtaine de cellules lors des très bonnes années. Cela donne seulement une vingtaine de petits par an ! De plus, elle ne vit qu'à certains endroits car il lui faut un sol particulier, pas trop dur à travailler, ni trop sableux. Peut-être aurez-vous la chance de l'observer !

Le lierre à une importance fondamentale dans la biodiversité, et ce, à beaucoup d'égard. Je ne peux que vous encourager à profiter de sa floraison exceptionnelle pour observer les insectes qui viennent s'y nourrir en abondance.

Rendez-vous cet hiver pour en apprendre plus sur la fascinante vie du lierre grimpant !

*Florelle Antoine*

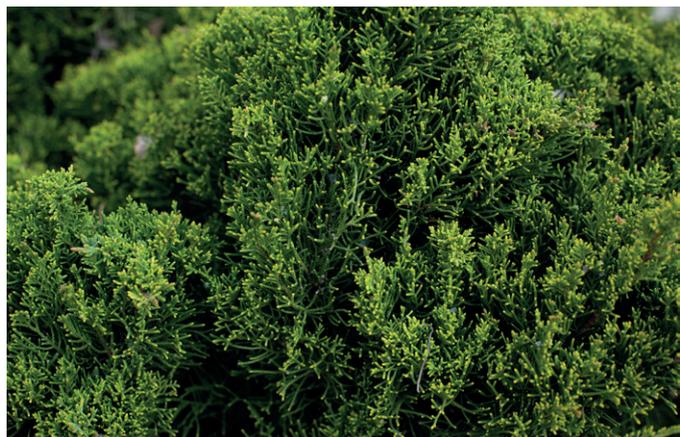
# Une action à la portée de tous

Dans son édition d'automne 2023, le magazine d'Hyzaekû vous expliquait comment planter efficacement des haies et les avantages inhérents à ce genre de démarche<sup>1</sup>. Dans cet article, nous souhaiterions vous inviter à œuvrer afin de limiter la coupe des haies entre le 16 mars et le 31 août et leur abattage tout au long de l'année.

### 1- Qu'est-ce qu'une haie ?

La haie est un groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (souvent inférieure à 10 mètres) enclavé dans des prairies, champs, cultures ou habitations, qu'elle peut délimiter. Lorsqu'elle est située en bordure de cours d'eau, elle est alors dénommée ripisylve.

Elle peut également être accolée à un élément fixe et linéaire du paysage (voie de communication, mur, fossé, talus, cours d'eau...) ou juste traverser un espace.



### 1- Pourquoi agir pour leur protection ?

Les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité car elles hébergent de nombreuses espèces. Notamment les oiseaux. Ainsi, la majorité des oiseaux se reproduisent en construisant un nid sur une fourche de branche située dans un arbre ou un arbuste. Seules certaines espèces plus rares, telle que la mésange charbonnière, déposent leurs œufs dans un trou d'arbre ou de mur d'immeuble ou encore pondent sous les toits (prenons

l'exemple du moineau domestique ou du Martinet noir). Hormis ces cas, les oiseaux ont besoin de branchages pour nidifier confortablement.

Or, selon l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), un tiers des espèces d'oiseaux « nicheurs » sont menacées d'extinction en France. La raison ? L'abattage des arbres et la taille des haies au cours de leur période de nidification. La préservation de leur habitat (haies ou arbres) durant cette période est donc un enjeu crucial. Celle-ci se tient de la mi-mars à la fin du mois d'août.

En plus de cette fonction pour le vivant, les haies jouent également un rôle important dans la prévention des risques naturels (coulées de boue, inondation) et font office de brises vent. En France, depuis les années 1950, 70% du linéaire de haies a disparu... (Cf photo ci-contre)



Évolution du maillage bocager aux alentours de Bouvron (44) entre 1952 et 2022 (IGN). Source : OFB

1. Si vous n'avez pas encore lu cet article, je vous le recommande !



Et quelques chiffres issus de l'Office français pour la Biodiversité :

> Entre l'apogée du bocage de 1850 à 1930 et les années 2000, 70% des haies ont disparu en France.

**Soit 2 millions de km,**

**Soit plus de 50 fois le tour du monde.**

> Entre 2017 et 2021, le rythme de disparition « nette » (programmes de plantation compris) est estimé à 23 500 km/an, **soit une perte 6 fois supérieure au linéaire replanté chaque année.**

Au vu de ces éléments, on comprend aisément que la taille ou l'arrachage des haies soit un enjeu écologique. C'est pour cette raison que nous souhaitons vous inviter à œuvrer pour leur sauvegarde.

**Dans ce cadre, Hyzaekû souhaiterait mettre en lumière trois outils juridiques vous permettant de les préserver :**

- 1) les règles en lien avec les bonnes pratiques agricoles,**
- 2) la protection des espèces protégées**
- 3) le Plan Local d'Urbanisme.**

Nous étudierons ces notions à travers la question de la taille, de la coupe et de l'abattage des haies.



## Définitions

> **Le défrichement** est défini par l'article L. 341-1 du Code forestier comme « toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière ».

Par contre, la coupe et l'abattage ne sont pas défini juridiquement. Toutefois, une circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> août 1977 précise que :

> **la coupe** est un prélèvement d'arbres programmé et régulier rentrant dans le cadre de la gestion à long terme d'un patrimoine boisé.

> **L'abattage** est une intervention ponctuelle et occasionnelle, le plus souvent motivée par un aléa et ne remettant pas en cause la destination forestière pérenne du terrain.

## 3- Le cadre légal entourant leur taille

### Ce qui existe déjà

L'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux bonnes conditions agricoles et gouvernementales précise qu'il est interdit pour les agriculteurs de tailler leurs haies du 16 mars au 15 août, sous peine de sanctions sévères allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende. Le but de cette mesure ? Éviter qu'ils ne portent atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques et garantir la tranquillité des oiseaux nichant dans les haies à cette période. En cas de non-respect de cette règle, les agriculteurs peuvent également faire l'objet d'éventuelles retenues sur les aides de la Politique Agricole Commune (jusqu'à 3 %).

La police de l'environnement (les agents de la DDT et de l'Office Français de la Biodiversité) est en charge de la constatation des infractions de ce type.

### Ce qu'il reste à créer

Pour les particuliers et les jardiniers, aucune loi n'interdit spécifiquement cette pratique. Seulement, un arrêté préfectoral ou municipal peut venir encadrer et limiter la taille des haies. Et c'est là que votre action peut s'avérer cruciale. En effet, si vous constatez que votre commune ou votre département n'a pas pris le temps de légiférer sur la question, nous vous invitons à leur écrire.

En effet, l'article R411-15 du code de l'environnement donne aux préfets le pouvoir de prendre, dans leur département, les mesures nécessaires afin d'empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation des habitats naturels des espèces protégées (oiseaux<sup>2</sup>, mammifères<sup>3</sup>, végétaux<sup>4</sup> ou insectes<sup>5</sup>). Dans ce cadre, un préfet a le pouvoir d'édicter un arrêté préfectoral interdisant pendant une certaine période de l'année la taille des arbres et des haies. Dans votre écrit, vous veillerez à expliquer à votre maire ou préfet que la taille des haies durant

la période de nidification est une des causes majeures de la diminution du nombre d'oiseaux en France.

Vous pourrez également invoquer les textes de lois suivants :

- 1) l'article L.424-10 du code de l'environnement qui précise qu' : « Il est interdit de détruire, d'enlever ou d'endommager intentionnellement les nids et les oeufs, [...] » ;
- 2) la directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009 qui impose une protection stricte de tous les oiseaux sauvages pendant leur période de reproduction ;
- 3) les articles L.411-1, L.415-3 du code de l'Environnement qui interdisent « la destruction, l'altération, ou la dégradation » des habitats naturels ou des habitats d'espèces protégées.

Vous pouvez également citer l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés qui rend délictuel ce comportement lorsqu'il concerne des espèces protégées. En outre, si vous souhaitez étendre votre action à d'autres animaux que les oiseaux ou même à des végétaux, vous pouvez également invoquer :

- l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés ;
- l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés ;

### EXEMPLES LUMINEUX

→ L'arrêté préfectoral n°2012128-0012 du 7 mai 2012 pour le Haut-Rhin et l'arrêté préfectoral du 15 mars 2002 pour le Bas-Rhin interdisent d'effectuer des travaux, c'est-à-dire la taille aussi bien que la destruction, sur les haies entre le 15 mars et le 31 juillet inclus.

→ De même, dans les Vosges un arrêté du 14 décembre 2021 interdit les travaux sur les haies du 15 mars au 16 août.

Puisse votre plume être porteuse d'avenir !

2. l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés qui rend délictuel ce comportement lorsqu'il concerne des espèces protégées.

3. l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés.

4. l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées.

5. l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés.

## ZOOM SUR LA QUESTION DES TRAVAUX DE TAILLE ET LA PROTECTION DES ESPÈCES PROTÉGÉES

### Ce que dit la loi

Détruire le nid d'une espèce protégée au titre de l'article de l'article L.411 du Code de l'Environnement constitue un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende (article L.415-3 du code de l'environnement). L'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire prévoit également que l'abattage et la mutilation de certaines espèces végétales est pénalement sanctionnées.

### Ce que dit la jurisprudence

- > La cour d'appel de Nancy dans un arrêt du 3 janvier 2023 n° 20297000006 a condamné une société au paiement d'une amende de 5000 euros car en exécutant une opération d'élagage de la végétation le long de lignes moyenne tension, elle avait entraîné la destruction, pendant la période de nidification, de plusieurs nids d'espèces protégées d'oiseaux.
- > Le tribunal judiciaire de Laon dans un jugement du 30 septembre 2021 n° 19354000014 a condamné une entreprise ayant détruit 300 mètres de linéaire de haies abritant de nombreuses espèces protégées à la remise en état du lieu.
- > Le tribunal judiciaire de Nantes dans un jugement du 15 juin 2021 n°20241000146 a estimé que la destruction de 430 m de linéaire de haie, en période de nidification d'oiseaux protégés, a causé une grave atteinte à la biodiversité. Le contrevenant a été condamné à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis, 2000 euros d'amende et une injonction de remise en l'état des lieux.

### 3- Le cadre légal entourant leur coupe ou leur abattage

Comme expliqué dans un article publié dans notre newsletter de janvier 2024, les haies d'une commune peuvent être protégées de l'abattage lorsqu'elles sont inscrites en tant qu'espace boisé classé<sup>6</sup> ou élément du paysage dans le PLU(i) de votre commune<sup>7</sup>.

#### Que se passe-t-il si les haies de votre commune ne sont pas protégées par le PLU ?

Nous vous encourageons à œuvrer pour qu'elles le soient :

- 1) Soit, en agissant pour qu'elles soient répertoriées en tant qu'espace boisé protégé  
Pour rappel, le classement d'une haie en tant qu'espace boisé classé dans le PLU a pour effet :
  - > d'interdire tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol de nature à

compromettre l'état boisé de celui-ci;

- > d'entraîner le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichement (le pourtour des haies sera laissé en l'état) ;
- > de soumettre à déclaration préalable les coupes et abattages des haies au sein de ces espaces (sauf exception).



6. Article L113-1 du Code de l'urbanisme : un espace boisé classé peut porter sur « des arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies ou des plantations d'alignement ».

7. Article L151-19 à L151-23 du Code de l'Urbanisme.



Ici l'idée est d'utiliser l'EBC afin de soumettre l'abattage des haies à une déclaration préalable réalisée par le porteur de projet. L'intérêt de cette démarche est double. D'une part, cette procédure permet à la mairie d'apprécier les potentielles atteintes portées à la conservation de la haie et de s'y opposer.

D'autre part, si la mairie en charge du dossier décide d'autoriser cette coupe et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pourrez ensuite contester cette décision administrative par voie judiciaire.

Remarque : En l'absence de PLU (certaines communes ne se sont pas dotées de PLU), le conseil départemental peut déterminer par arrêté des éléments (bois, forêts ou parcs) dont la préservation est nécessaire et leur octroyer le régime d'EBC (article L113-11 du Code l'environnement).

### 2) Soit, en agissant pour qu'elles soient classées en tant qu'élément de paysage

Les haies peuvent également être identifiées et répertoriées au sein du PLU en tant qu'élément du paysage à protéger, à conserver ou à mettre en valeur en raison de leur intérêt écologique (article L.151-23<sup>8</sup> du code de l'urbanisme) ou de leur intérêt culturel (article L. 151-19 du même code<sup>9</sup>). A nouveau, cet outil soumet les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer une haie à une procédure de déclaration préalable<sup>10</sup>

et aux avantages préalablement cités.

Pour plus de détail sur comment intégrer les haies dans le PLU de votre commune, nous vous invitons à aller consulter notre article sur le sujet.

### **Si les haies sont déjà protégées par le PLU de votre commune :**

Tout d'abord, si vous constatez que des haies protégées font l'objet d'un défrichage, d'une coupe ou d'un abattage et ce, malgré l'absence de déclaration préalable (donc d'autorisation de la mairie), nous vous invitons à prendre contact avec votre maire. En effet, le ou la maire détient le pouvoir de police administrative spéciale de l'urbanisme et à ce titre il ou elle doit agir pour faire respecter le PLU en mettant en demeure le responsable des travaux de s'y conformer. Le ou la maire est aussi officier de police judiciaire et doit dresser procès-verbal de constat d'infraction au droit de l'urbanisme<sup>11</sup>. Cette autorité bénéficie ainsi d'un pouvoir d'action particulièrement efficace car elle peut interrompre les travaux illicites via arrêté municipal<sup>12</sup>. Cette procédure rapide assure la sauvegarde de la haie malmenée.

Si votre maire n'est pas familier avec ce genre de procédure, vous pouvez l'inviter à contacter la Direction départementale des territoires. Celle-ci se charge d'accompagner les collectivités dans le respect du droit de l'environnement.

8. « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

9. « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »

10. Article R.421-23 h du Code de l'urbanisme.

11. Article L460-1 du Code de l'urbanisme.

12. Article 480-2 alinéa 3 du Code de l'urbanisme. Les coupes et abattages d'arbres en EBC ou classés en tant qu'élément du paysage sont sanctionnés par les articles L480-1 à L480-4 du Code de l'Urbanisme.

## LA PROTECTION DE LA NATURE

En cas d'absence de réaction de votre mairie, vous pouvez également contacter une association de défense de l'environnement ou toute autre personne habilitée à dresser un procès - verbal de constat d'infraction. Vous devrez ensuite adresser celui-ci au parquet. En effet, le non-respect de ces dispositions est pénalement sanctionné. Ainsi, la destruction d'une haie classée sont des faits constitutifs d'un délit prévu et réprimé par les articles L. 610-1 alinéa 1 et L. 480-4 du code de l'urbanisme.

Le juge peut alors condamner la partie fautive au paiement d'une amende allant de 1200 à 300 000 euros et ordonner des mesures de remise en état. Ces peines peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux.

De plus, comme mentionné plus haut, si la haie est déclarée au titre de la PAC, vous pouvez également réaliser un signalement auprès de la Direction départementale des territoires ou à l'Office français pour la Biodiversité.

Et enfin, une dernière remarque : si votre commune est située dans une zone Natura 2000, sachez que l'arrachage des haies placée dans un tel zonage est soumise à une évaluation des incidences Natura 2000<sup>13</sup>.

## Conclusion

Les principales administrations à contacter en cas de constat de détérioration des haies selon les 3 cas étudiés dans ce document :

- > si la haie est protégée en tant qu'habitat d'espèce protégée, contactez le service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ;
- > si la haie est protégée dans le plan local d'urbanisme (PLU), contactez la mairie et signalez les faits au maire qui détient les pouvoirs de police administrative spéciale de l'urbanisme
- > si la haie a été déclarée au titre de la politique agricole commune, contactez la Direction départementale des territoires (DDT) et de la mer (DDTM) ou l'OFB.

Puissiez-vous trouver la force d'oeuvrer pour la nature.  
Au plaisir d'agir à vos côtés !

*Pénélope Heimann*



13. Article L.414-4 du Code de l'Environnement.

## FOCUS SUR LA JURISPRUDENCE AU SERVICE DU VIVANT

PAS LE TEMPS DE REALISER UNE ORE ?

VOUS POUVEZ INTERDIRE LA COUPE D'UN ARBRE PAR TESTAMENT OU ACTE DE VENTE

En effet, la 3<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de Cassation a validé dans un arrêt du 6 juin 2019 (n°17-31.771) une clause d'un acte notarié insérée dans une vente aux termes de laquelle le vendeur avait imposé à l'acquéreur le maintien d'une allée de cyprès. La clause se lisait comme suit : « l'acquéreur s'engage à conserver la bordure de cyprès sur la limite nord du terrain objet des présentes dans son état actuel dans la mesure où les arbres ne constituent pas un danger ».

Malgré cet interdit, les acquéreurs ont décidé – une fois la vente conclue – de passer outre cet accord et de raser l'allée de cyprès. Leur motif ? Cette clause était convenue pour une durée égale ou supérieure à celle de la durée de vie des acquéreurs, qu'il s'agissait donc d'un engagement perpétuel, pratique interdite en droit français.

La Cour d'Appel de Montpellier avait débouté leur argument au motif que « la clause ne s'analyse nullement comme un engagement perpétuel mais uniquement sur la durée de vie des arbres ». Dans son arrêt, la Cour avait

notamment rappelé que « cette clause a été mentionnée par le notaire rédacteur en gras et a fait l'objet d'une signature par les deux parties immédiatement au-dessous

d'elle démontrant ainsi à la fois que le notaire a attiré l'attention des acheteurs de manière particulière sur l'existence de cette clause et d'autre part sur la volonté du vendeur de faire de cette

obligation une condition essentielle à la vente ». Elle a donc débouté leur demande et les a condamnés à replanter l'allée de cyprès.

Les acheteurs ont alors décidé d'amener l'affaire devant la Cour de Cassation.

Seulement, la haute juridiction ne les a pas suivis et a entériné la légalité de la clause prévue dans

l'acte de vente. Elle a ainsi considéré que celle-ci ne pouvait s'apparenter à un engagement perpétuel

puisque'elle était liée à la durée de vie des arbres et qu'elle était au surplus conditionnée par la non dangerosité des arbres en question.

## Conclusion

**Si vous souhaitez protéger un ou des arbres situés sur votre propriété via une clause prévue dans votre acte de vente, vous êtes en droit de le faire.**

**Autre bonne nouvelle :** cet engagement de conservation peut également être inclus dans un testament et sera transmissible de plein droit aux héritiers. Seulement, soyez vigilant, pour être valable sur le long terme, cette clause devra être stipulée dans chaque acte authentique (vente, testament, don,...) portant sur le bien pris par la suite. Le cas contraire, elle ne pourra être imposée aux nouveaux propriétaires. A vos marques, prêts ? Signez !



HYZAEKÛ

*Un immense merci à nos donateurs  
et soutiens réguliers!*

Chers amis,

Votre soutien est essentiel à notre mission de créer de nouvelles réserves naturelles. Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent avec une générosité constante.

Nous avons avancé sur de nombreux fronts et créé de nouveaux partenariats avec des personnes et associations partageant le même souci de prendre soin de notre nature et des écosystèmes menacés.

N'hésitez pas à diffuser notre petit journal «Eveil des saisons», qui est fait pour être partagé.

N'oubliez pas que vous pouvez également nous soutenir facilement en utilisant le moteur de recherche Lilo. Chaque recherche vous permet de reverser des « gouttes d'eau » qui se transforment en dons pour notre association. Un petit geste qui fait toute la différence.

Pour en savoir plus : <https://www.lilo.org/reserve-naturelle-hyzaeku/>

Merci du fond du cœur pour votre engagement inébranlable en faveur de la nature.

Avec gratitude,

Yohan Anatayha et toute l'équipe Hyzaekû



HYZAEKU

**Secrétaire Générale**

Florelle Antoine

[inscription@hyzaeku.fr](mailto:inscription@hyzaeku.fr)

+33 (0)6 10 91 90 49

**Président - Fondateur**

Yohan Anatayha

[anatayha@protonmail.com](mailto:anatayha@protonmail.com)

+33 (0)6 65 54 10 71



[www.hyzaeku.fr](http://www.hyzaeku.fr)